

INFOS' MUNICIPALES



Le mot du maire



Chers administrés,

Les restrictions sanitaires à la vie collective sont derrière nous. Les habitants retrouvent le plaisir du partage et de l'engagement dans nos associations. Pourtant, de grandes incertitudes s'ouvrent encore à nous. Depuis plusieurs mois, le pays subit de nombreuses crises : la guerre en Ukraine, l'inflation, le défi climatique et les grandes questions énergétiques. Nous traversons une époque infiniment complexe. La sobriété est plus que jamais d'actualité et nous devons faire preuve d'une grande humilité devant les enjeux qui se présentent à nous. Les événements obligent un renouveau dans notre mode de vie.

Les hausses des coûts en général vont fortement impacter nos dépenses de fonctionnement et d'investissements. Malgré tout, des projets vont être concrétisés durant l'année 2023. L'aménagement du parking de covoiturage aux Maisons Blanches va démarrer dans peu de temps. Cette place deviendra plus attractive avec un aménagement paysager et un marquage au sol. Elle sera sécurisée, il n'y aura plus de sortie directe sur la RD 948.

Des défibrillateurs vont être posés dans les 4 secteurs de la commune (Dessé, Theil, Pannessac, La Roche). Un est déjà posé et en service dans le bourg sur le mur de la maison de retraite en face l'école.

Le mur d'enceinte du cimetière va être restauré côté petit chemin et côté champ. Celui le long de la rue des Sables va être nettoyé. Nous vous donnerons plus d'infos dans le bulletin de fin d'année.

Une étude va être faite sur la faisabilité de construction de deux maisons locatives sur le lotissement de la Balade.

Je remercie l'équipe municipale qui m'entoure pour son travail et son investissement au quotidien.

Les employés municipaux, chacun dans leurs domaines, travaillent pour le bien de tous. Ils poursuivent leur action en toute responsabilité pour le développement et la qualité de vie de notre commune. Je les félicite.

Bienvenue à Jérôme, le nouveau collègue de Michaël.

Je vous souhaite un bel été. Profitez de ce temps pour apprécier la beauté de nos paysages, le réconfort des moments conviviaux, la joie de se retrouver et de partager.

N'oubliez pas le 14 juillet et venez nous rejoindre au stade. Le Foyer Civil et le comité des fêtes vous réservent une belle journée.

Annette Machet

Nouvelles de la municipalité

DESSE

Enfouissement des réseaux

Les engins de chantier ont pris possession du hameau de Dessé au début de l'hiver, des tranchées ont été ouvertes dans toutes les rues pour y enfouir à la fois les réseaux électriques et de téléphonie. Profitant de cette opportunité, une réfection partielle du réseau de distribution de l'eau a également eu lieu.

Pendant cette période, les conditions de circulation sur les routes boueuses ont parfois été difficiles, essentiellement lorsque la météo était à la pluie. Mais, peu à peu, les tranchées se sont refermées, et la chaussée restaurée et rendue à ses usagers.

Pour autant, les travaux sont loin d'être terminés. A ce stade, les habitations sont raccordées à ces nouveaux réseaux souterrains une à une. Lorsque cette étape sera terminée, alors seulement, les réseaux aériens et leurs poteaux seront démantelés et disparaîtront du paysage. Les riverains ont hâte de retrouver la sérénité de leur village, sans le tumulte engendré par les travaux dont la fin est prévue en juillet.



ARRET de BUS :

Afin de finir l'aménagement de la place des écoles, un arrêt de bus a été aménagé en fin d'année dernière, pour assurer la sécurité de tous.



Nouvelles de la municipalité

Marquages au sol :

Les marquages au sol des Maisons Blanches viennent d'être refaits, ainsi que le traçage du terrain de tennis :

il est de nouveau opérationnel alors faites chauffer les raquettes !!!



Matériel de tonte :

Nous venons de renouveler une partie du matériel de tonte, en effet, l'un des deux tracteurs tondeuse (âgé de 23 ans) commençait à donner des signes de faiblesse.

Nous avons réinvesti dans du matériel plus performant tout en améliorant les conditions de travail.



Nouvelles de la municipalité

Composteur

POUR INFORMATION, si vous êtes intéressés par un COMPOSTEUR, la communauté de communes Mellois en Poitou en vend mais il faut le réserver, soit en appelant le n° 05 49 27 56 79 ou en envoyant un mail à jean-francois.simiomi@melloisenpoitou.fr

Il y a 2 tailles :

- 1 000 L à 21 euros
- 600 L à 15 euros.



Location proposées par Mellois en Poitou :

Broyeurs Electriques : 11 € la journée

Broyeurs Thermiques : 53 € la journée

Projet d'installation d'une antenne relais « zone grise »

C'est assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes. La commune a été retenue pour faire partie du dispositif par arrêté ministériel du 23.12.2022 définissant la première liste de zones à couvrir par les opérateurs de radio télécommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée.

Ceci dans les 24 mois suivant la publication de l'arrêté, soit le 30.12.2024.

L'opérateur-leader d'infrastructure désigné pour réaliser l'opération est la société Free mobile, chargée d'édifier et de mettre en service le site avec deux nappes d'antennes, une pour Free Mobile et une autre pour Bouygues/SFR. Une analyse radio avec passage d'un drone a été faite pour vérification de la faisabilité du projet. L'endroit est à définir mais se trouverait vers la station d'épuration.

Un Dossier d'Information Mairie qui récapitule le projet va être déposé à la mairie et mis à disposition du public pendant 3 semaines.

Vous en serez informés ultérieurement.



Nouvelles de la municipalité

Infos Enfance-jeunesse

Le conseil municipal a voté une subvention de 1 300 € à destination de l'association des Parents d'Elèves afin qu'elle puisse financer le transport en bus des élèves de l'école de Limalonges à la piscine. Pour rappel, les enfants vont à la piscine de Ruffec, celle de Melle étant trop éloignée et celle de Sauzé-Vaussais n'étant pas couverte.

Comme tous les ans, la municipalité apporte son aide au Père-Noël qui apporte un livre à chaque élève de l'école pour Noël.

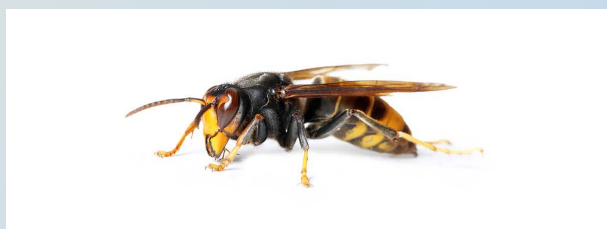
La mairie propose, depuis plusieurs années déjà, un Passeport Loisirs. Il s'agit d'une aide qui est réservée aux jeunes âgés de 0 à 18 ans et domiciliés à Limalonges. Cette aide est destinée à payer partiellement ou entièrement une activité sportive ou culturelle, une sortie scolaire ou organisée par une association.

Lors du conseil municipal du 20 mars 2023, le conseil municipal a voté une augmentation de cette aide, la faisant passer de 30 à 50 € par enfant. Un seul passeport est délivré par année civile. Pour obtenir cette aide, il suffit de demander un Cerfa à la mairie ou de le télécharger sur le site de la commune et de le rapporter complété, soit avec une facture établie au nom des parents, soit avec la partie du bas du Cerfa rempli par l'association ou l'école et accompagné d'un RIB. La mairie versera ensuite sur le compte bancaire le montant de la facture si elle est inférieure à 50 € ou 50 € si elle est supérieure ou égale à 50 €.

N'hésitez pas à demander ce passeport loisirs pour en faire profiter vos enfants.

Aide pour lutter contre les frelons asiatiques et les chenilles processionnaires.

Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes est un redoutable dévoreur d'abeilles, il est à ce titre classé sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes et préoccupantes. Au printemps, les ouvrières construisent un nid de grande dimension dans un arbre le plus souvent, mais aussi parfois sous une charpente ou dans une cheminée. Chaque nid peut abriter 2000 individus. C'est à ce stade que nous pouvons faire intervenir un spécialiste pour éviter une trop forte propagation de cette espèce.



Les chenilles processionnaires tirent leur nom de leur comportement caractéristique qui consiste à se déplacer en file indienne formant ainsi une procession. Certaines sous-espèces choisissent de construire leur cocon dans un conifère, pin, cyprès ou cèdre, d'autres choisiront un feuillu, chêne ou noisetier par exemple. Toutes se nourrissent des aiguilles ou des feuilles de leur hôte, le faisant dépérir inexorablement. Elles représentent un important danger pour l'homme et les animaux domestiques en raison des poils urticants présents sur leur dos.



Si vous constatez la présence de ces indésirables chez vous, faites intervenir un professionnel, et la mairie vous remboursera 50 € sur présentation de la facture.

Nouvelles de la municipalité

Opportunité ou non d'une ou plusieurs communes nouvelles sur le Sauzéen ?

Une étude est lancée par les municipalités

Les conseils municipaux de huit communes de l'ancien canton de Sauzé-Vaussais (Caunay, La Chapelle-Pouilloux, Limalonges, Melleran, Montalembert, Pers, Plibou et Sauzé-Vaussais) ont décidé d'explorer la perspective de création de commune(s) nouvelle(s).

Nous partageons une histoire commune, et les liens entre nos communes sont déjà présents par le fait, par-exemple, de faire vivre nos services publics, nos commerces et nos associations sur notre territoire.

Forts de ce constat, nous estimons qu'étudier et évaluer l'opportunité de nous unir au sein d'une (ou plusieurs) commune(s) nouvelle(s) pourrait être d'intérêt, à l'égard de nos plus de 3 500 habitants.

La mission d'étude, confiée à une agence intervenant dans le seul champ de l'action publique locale, a débuté début mai et se déroulera sur plusieurs mois. Elle sera l'occasion d'évaluer l'impact éventuel en matière de renforcement de services publics de proximité et sur nos moyens d'action qu'ils soient humains, techniques ou financiers.

Une première phase d'état des lieux comprenant une étude documentaire, des entretiens individuels et collectifs avec les municipalités concernées, permettra d'établir un premier document de travail.

Au vu de ce document, il nous appartiendra d'interrompre ou de poursuivre l'étude. La deuxième phase viserait alors à fournir une analyse prospective de la création de la commune nouvelle, mais aussi du maintien du statut quo pour chacune de nos communes.

Il nous a semblé important que nos concitoyens soient informés de cette démarche. La volonté des élus est de disposer de tous les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée. Quelle que soit l'option qui pourra être retenue à l'issue du processus, la décision devra être guidée par l'intérêt général, le souci de proximité et de la qualité de service.

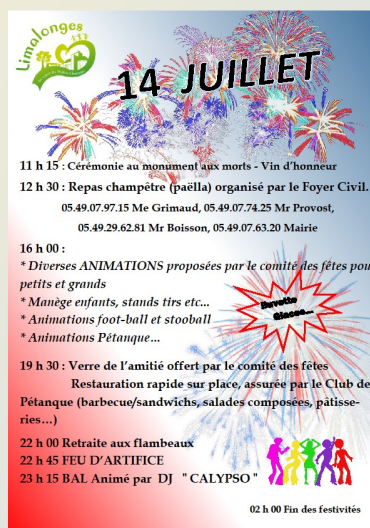
Les Maires de Caunay, La Chapelle-Pouilloux,
Limalonges, Melleran,
Montalembert, Pers,
Plibou et Sauzé-Vaussais

Associations

Comité des fêtes de Limalonges

Enregistrée à la préfecture de Niort le 26 avril 2023 sous le numéro W792009688, le comité des fêtes de la commune de Limalonges est une nouvelle association ayant pour objet, selon ses statuts, de créer, d'organiser et de développer des actions et manifestations festives, culturelles, éducatives, sociales, par tous les moyens ou voies de droits, en harmonie avec différents partenaires, en collaboration étroite avec la mairie et/ou la commission des fêtes et cérémonies du conseil municipal, en favorisant l'interactivité et le lien.

En clair, l'association proposera des animations pour tous les limalongeois, petits et grands, francophones ou non-francophones, tout au long de l'année. Elle agira en synergie avec les autres associations et fera appel à tous les bénévoles qui voudront participer à l'organisation des événements. Un calendrier des manifestations sera proposé régulièrement à la municipalité.



LES INFOS DE L'APE

L'APE de Limalonges a participé au 1er marché de Noël de la commune le 27 novembre 2022. Nous avons proposé du vin chaud, "qui a fait fureur", ainsi que des crêpes. Ce fut une très bonne journée, en espérant pouvoir être présent pour le prochain marché de Noël.

La fête de Noël a eu lieu le 9 décembre avec les chants des enfants et un spectacle de clown. Les enfants ont eu la visite du Père Noël qui fut très généreux (livres + sachets de chocolats).

Le loto a eu lieu le dimanche 5 mars et a remporté un franc succès. Merci à tous.

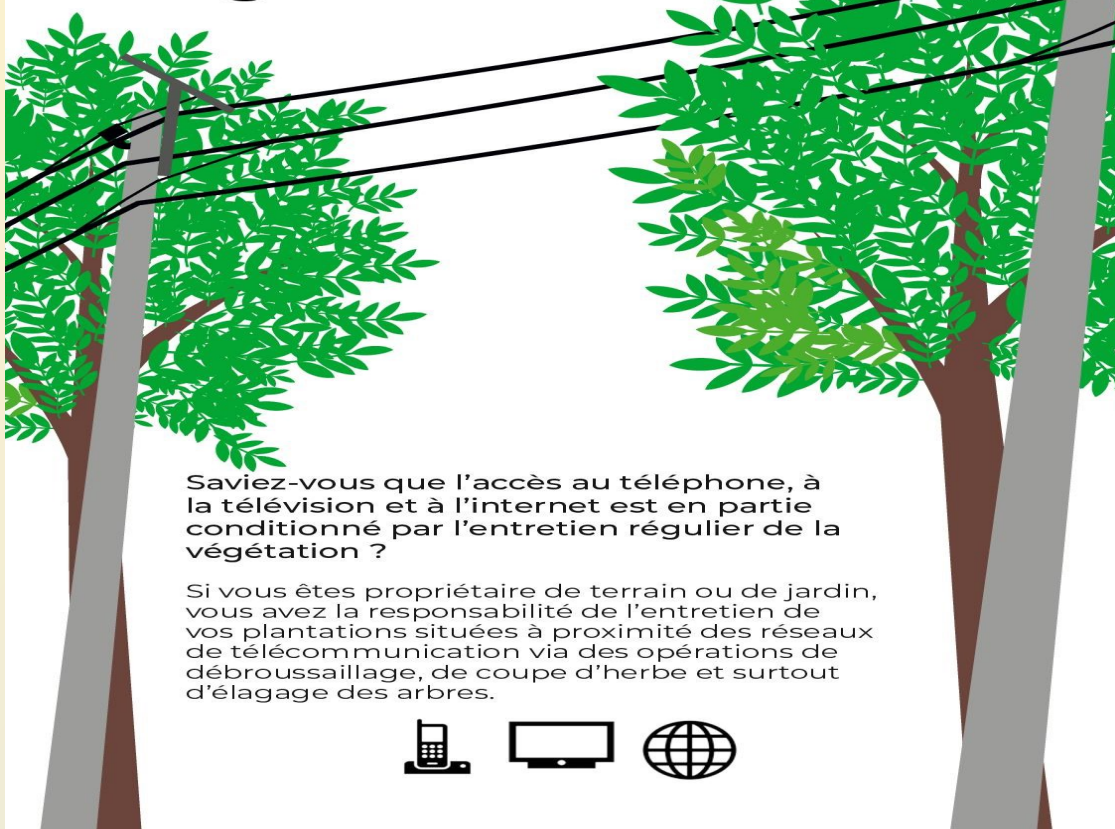
Les élèves de l'école primaire ont pu se rendre à la piscine de Civray (accès à la piscine de Melle toujours refusée par la communauté de communes). Ils ont pu réaliser 12 séances et les CM2 ont pu passer leur diplôme de natation (25 ou 50 mètres). L'APE règle les frais de transport via une subvention de la municipalité afin de se rendre à la piscine.

Les élèves de la primaire réalisent un voyage de 3 jours et 2 nuits. Ils se rendent au jardin des sens à Coutière en Gâtine. Le thème est le "zéro déchet". Les élèves vont pouvoir découvrir et apprendre tout ce que la nature peut nous apporter et comment la préserver. L'école maternelle rejoint les élèves de la primaire le dernier jour.

Pour finir, la fête de fin d'année du samedi 1er juillet. Les enfants ont présenté leur spectacle suivi par la kermesse. Un cadeau a été offert aux 7 CM2 qui nous quittent cette année.



Pour rester branché, élaguez



Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.



RAPPEL : APPEL AU CIVISME

Nuisances sonores

Merci de bien vouloir respecter les horaires qui sont
autorisés en cas de bruits

(tondeuses, travaux de jardinage, de bricolage etc...)

Horaires autorisés : (sous peine de sanction)

Lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés : de 10 h à 12 h